

**DIRECTION DES ÉCHANGES ET DE L'AGRICULTURE
COMITÉ DES ÉCHANGES**

Groupe de travail sur les crédits et garanties de crédit à l'exportation

**CRÉDITS À L'EXPORTATION : ENQUÊTE ENVIRONNEMENTALE ET
SOCIALE**

Ce document contient le questionnaire environnemental et social mis en place pour évaluer l'impact environnemental et social potentiel des projets qui font l'objet d'une demande de crédits à l'exportation assorti d'un soutien public. Le questionnaire s'appuie en particulier sur les dispositions de la version de 2016 de la Recommandation du Conseil sur des approches communes concernant les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public et le devoir de diligence environnementale et sociale [TAD/ECG(2016)3].

Les Membres du Groupe de travail sur les crédits et garanties de crédit à l'exportation (GCE) sont invités à remplir ce questionnaire pour le vendredi 30 novembre 2018 et à veiller ensuite à mettre ces informations à jour, au moins une fois par an. Les réponses fournies seront publiées sur le site web de l'OCDE.

M. Julian PAISEY, Analyste principal des politiques, Division des crédits à l'exportation,
Direction des échanges et de l'agriculture, OCDE
Courriel : julian.paisey@oecd.org ; cc : export-credits@oecd.org ; tél. : +33 (0)1 45 24 99 23

JT03444938

CRÉDITS À L'EXPORTATION : ENQUÊTE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

1.1. Objectifs

1. Veuillez décrire les politiques et procédures et que vous avez mises en œuvre pour contribuer aux objectifs de la Recommandation. Veuillez donner des précisions sur la structure de votre organisation, le processus opérationnel et les instruments utilisés.
2. Veuillez fournir un lien vers la page de votre site web consacrée au devoir de diligence environnementale et sociale.

2. EXAMEN PRÉALABLE

2.1. Exemptions

3. Toutes les demandes (en dehors de celles qui concernent du matériel militaire ou des produits agricoles) font-elles l'objet d'un examen préalable ? Dans la négative, veuillez préciser dans quels cas il n'est pas requis d'examen préalable, en particulier :
 - a) seuil éventuellement appliqué ;
 - b) produits pour lesquels il n'est pas requis d'examen préalable ; et
 - c) précisions sur toute autre exemption d'examen préalable.

2.2. Renseignements demandés

4. Quels sont les renseignements demandés aux fins de l'examen préalable ?

2.3. Responsabilité concernant l'examen préalable

5. À qui la responsabilité de procéder à l'examen préalable des demandes incombe-t-elle ?

2.4. Politiques en matière d'examen préalable

6. Avez-vous mis en place des politiques et procédures pour identifier les exportations de biens d'équipement et de services destinées à :
 - a) des projets ou des opérations existantes au sens de la Recommandation ? Précisez.
 - b) des lieux déterminés situés dans le périmètre ou à proximité de zones sensibles ? Précisez.
 - c) des entreprises pouvant présenter une forte probabilité d'atteintes graves aux droits de l'homme ? Précisez.

2.5. Système de classification

7. Classez-vous les demandes décrites au paragraphe 8 de la Recommandation ? Dans l'affirmative, comment procédez-vous ?
8. Classez-vous les demandes décrites au paragraphe 9 de la Recommandation ? Dans l'affirmative, comment procédez-vous ?

3. CLASSIFICATION

3.1. Politiques et procédures générales

9. Avez-vous mis en place des politiques et procédures pour déterminer les effets environnementaux et sociaux potentiels, positifs et négatifs, des demandes à classer ? Dans l'affirmative, veuillez donner des précisions, en particulier sur les instruments éventuellement utilisés.

3.2. Responsabilité de la classification

10. À qui la responsabilité de classer les demandes incombe-t-elle ?

4. ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

4.1. Portée et critères

11. Avez-vous mis en place des politiques et procédures pour décider quand compléter l'évaluation environnementale et sociale en exerçant votre devoir de diligence sur les droits de l'homme ? Précisez.
12. Avez-vous mis en place des politiques et procédures pour examiner les projets lorsque vous apportez un soutien à des exportations qui ne constituent qu'une fraction du projet [coassurance ou cofinancement avec un autre organisme de crédit à l'exportation (OCE), une institution financière multilatérale (IFM) ou un organisme de développement] ou dans les situations de réassurance ? Précisez.
13. Avez-vous mis en place des politiques et procédures pour évaluer, le cas échéant, les impacts environnementaux et sociaux potentiels des éventuelles installations associées ? Précisez.
14. Avez-vous mis en place des politiques et procédures pour tenir compte, le cas échéant, des déclarations ou rapports de votre point de contact national (PCN) ? Précisez.

4.2. Projets de catégorie A

15. Conformément au paragraphe 18 de la Recommandation, les Membres doivent demander qu'il soit procédé à une étude d'impact environnemental et social (EIES) pour les projets de catégorie A. Y a-t-il des cas dans lesquels vous pourriez accepter d'évaluer

un projet de catégorie A qui n'a pas fait l'objet d'une EIES, ou pour lequel le rapport d'EIES n'est pas disponible ou ne répond pas exhaustivement à toutes les questions énumérées à l'Annexe II de la Recommandation ? Dans l'affirmative, veuillez préciser, notamment en donnant des informations sur le type de renseignements que vous demanderiez en l'absence d'EIES (complète).

4.3. Projets de catégorie B

16. La portée des évaluations des projets de catégorie B peut varier d'un projet à l'autre. Veuillez fournir des détails sur votre approche générale de l'évaluation des projets de catégorie B, en particulier sur le type de renseignements demandés au titre de vos politiques et procédures.

4.4. Responsabilité de l'évaluation

17. À qui la responsabilité de procéder à l'évaluation environnementale et sociale incombe-t-elle ?

4.5. Normes d'évaluation des projets

18. Comment vous assurez-vous qu'un projet est conforme aux normes du pays d'accueil ?

19. Les paragraphes 21 et 22 de la Recommandation donnent des orientations générales sur l'utilisation des différentes normes internationales dans l'évaluation de l'impact environnemental et social potentiel des projets. Veuillez préciser dans quels cas vous utiliseriez les normes internationales suivantes :

- a) Politiques de sauvegarde de la Banque mondiale (ou normes environnementales et sociales).
- b) Normes de performance de la Société financière internationale (SFI).
- c) Normes d'une institution financière multilatérale (IFM).

20. Pour ce qui est des évaluations réalisées au regard des politiques de sauvegarde de la Banque mondiale, avez-vous mis en place des politiques et procédures pour décider dans quels cas vous référer aux aspects pertinents de normes et de sources de directives complémentaires pour vous assurer de bien prendre en compte certains impacts sociaux potentiels ? Précisez.

21. Avez-vous mis en place des politiques et procédures pour les cas où les projets ne respectent pas les normes ou les lignes directrices internationales au regard desquelles ils ont été examinés ? Précisez.

4.6. Visites sur place

22. Veuillez préciser dans quels cas vous pourriez procéder à une visite sur place au titre du processus d'évaluation.

5. ÉVALUATION, DÉCISION ET SUIVI

5.1. Octroi d'un soutien public

23. Qui est responsable de la décision de refus ou d'octroi d'un soutien public et, si le soutien est accordé, de la décision d'imposer certaines conditions à remplir ?
24. Dans quels cas envisageriez-vous de refuser d'accorder un soutien public du fait de l'impact environnemental et social d'un projet ? Veuillez fournir des détails et donner des exemples de cas concrets.

5.2. Conditions régissant l'octroi d'un soutien public

25. Comment les conditions environnementales et/ou sociales à remplir avant ou après l'engagement final d'octroyer un soutien public sont-elles incorporées dans l'accord de prêt ? Veuillez fournir des détails et donner des exemples d'éventuelles conditions environnementales et/ou sociales utilisées.

5.3. Suivi

26. Avez-vous mis en place des politiques et procédures pour suivre, le cas échéant, la mise en œuvre d'un projet, afin de veiller à ce que les conditions requises pour qu'il puisse bénéficier d'un soutien public soient remplies ? Dans l'affirmative, veuillez donner des précisions, notamment sur le type de projet, la période/fréquence du suivi et son contenu.
27. À qui la responsabilité d'entreprendre le suivi des projets et, notamment, de procéder, le cas échéant, à des visites sur place, à l'examen des rapports de suivi ou de se prononcer sur le respect de la conformité, incombe-t-elle ?

5.4. Mesures prises en cas de non-conformité

28. Quelles sont les mesures à votre disposition si le suivi révèle que les conditions requises ne sont pas réunies ? Le cas échéant, veuillez fournir des exemples concrets.

5.5. Divulgence des rapports de suivi

29. Dans quels cas encouragez-vous les organismes parrainant les projets à rendre publics les rapports de suivi *ex post* et les informations connexes ? Dans quelles situations, le cas échéant, votre organisme de crédit à l'exportation demande-t-il aux organismes parrainant les projets de rendre ces informations publiques ou cherche-t-il à rendre ces informations publiques ?

6. ÉCHANGE ET DIVULGATION D'INFORMATIONS

6.1. Orientations concernant les procédures d'évaluation environnementale et sociale

30. Avez-vous publié les déclarations ou principes environnementaux et autres et les lignes directrices opérationnelles de votre organisme national de crédit à l'exportation ?

6.2. Échange d'informations

31. Avez-vous mis en place des politiques et procédures en matière d'échange d'informations avec d'autres OCE et IFM ? Dans l'affirmative, veuillez donner des précisions concernant les situations de coassurance/cofinancement et les situations de concurrence ?

6.3. Divulgence *ex ante* d'informations relatives au projet

32. Veuillez fournir des détails sur vos politiques et procédures en matière de divulgation au public d'informations sur les projets de catégorie A avant l'engagement définitif d'accorder un soutien public, notamment sur les points suivants :

- a) portée et nature des informations rendues publiques ;
- b) langue dans laquelle ces informations sont diffusées ;
- c) méthode de diffusion ;
- d) délai minimum de diffusion avant l'engagement, en nombre de jours ; et
- e) cas dans lesquels les informations relatives aux projets de catégorie A ne sont pas divulguées avant l'engagement.

6.4. Divulgence *ex ante* d'informations sur l'impact environnemental et social

33. Veuillez fournir des détails sur vos politiques et procédures visant à obtenir la divulgation au public des informations relatives à l'impact environnemental et social avant l'engagement définitif, notamment sur les points suivants :

- a) portée et contenu des informations qui doivent être divulguées ;
- b) langue dans laquelle ces informations sont diffusées ;
- c) méthode de diffusion ;
- d) délai minimum de diffusion avant l'engagement, en nombre de jours ; et
- e) cas dans lesquels les informations sur l'impact environnemental et social relatives à des projets de catégorie A ne sont pas divulguées avant l'engagement.

6.5. Divulgence d'informations *ex post*

34. Veuillez fournir des détails sur vos politiques et procédures visant à rendre publiques les informations relatives aux projets classés dans la catégorie A et la catégorie B pour lesquels vous avez pris l'engagement définitif d'accorder un soutien public, notamment sur les points suivants :

- a) portée et nature des informations rendues publiques ;
 - b) langue dans laquelle ces informations sont diffusées ;
 - c) méthode de diffusion ;
 - d) fréquence de publication des informations *ex post* sur les projets de catégorie A et de catégorie B ;
 - e) durée de publication des informations ; et
 - f) cas dans lesquels les informations sur l'impact environnemental et social relatives à des projets de catégorie A ne sont pas divulguées après l'engagement.
35. Notifiez-vous ou publiez-vous les informations relatives aux projets qui ne satisfont pas aux normes internationales au regard desquelles ils ont été examinés ? Dans l'affirmative, veuillez préciser.

7. ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS ET SUIVI DE LA RECOMMANDATION

7.1. Contrôle du respect de vos lignes directrices

36. Avez-vous mis en place des mesures et des mécanismes appropriés pour veiller au respect de vos politiques et procédures ? Précisez.

7.2. Suivi et évaluation

37. Avez-vous mis en place des politiques et procédures pour le suivi et l'évaluation des résultats de l'application de la Recommandation au niveau national ? Précisez.

7.3. Échange d'informations

38. Avez-vous mis en place des politiques et procédures pour l'échange de données d'expérience avec les autres Membres ? Précisez.

7.4. Révision des procédures appliquées dans l'exercice du devoir de diligence

39. Veuillez indiquer :
- a) De quand la dernière évaluation ou actualisation des procédures appliquées dans l'exercice du devoir de diligence date-t-elle ?
 - b) Pour quelles raisons la dernière évaluation ou actualisation de ces procédures a-t-elle été effectuée ?
 - c) Envisagez-vous d'y apporter des modifications dans un proche avenir ? Dans l'affirmative, veuillez préciser.

7.5. Ressources

40. Quel est le nombre d'Experts se consacrant à ces questions dans votre institution ?

7.6. Établissement de rapports

41. À quelle fréquence, conformément au paragraphe 41 de la Recommandation, notifiez-vous *ex post* au Groupe de travail sur les crédits et garanties de crédit à l'exportation (GCE) tous les projets de catégorie A et de catégorie B pour lesquels vous avez pris un engagement définitif ?
42. Vous arrive-t-il d'établir des rapports sur des questions environnementales et sociales autres que ceux qui sont requis par la Recommandation ? Dans l'affirmative, veuillez préciser.

7.7. Mesures additionnelles

43. Avez-vous adopté des mesures additionnelles de diligence compatibles avec les objectifs généraux de la Recommandation ? Dans l'affirmative, veuillez préciser.

7.8. Demandes non classées

44. Avez-vous mis en place des politiques et procédures pour évaluer les risques environnementaux et sociaux associés aux opérations existantes, en particulier pour examiner leurs impacts potentiels et les évaluer au regard des normes internationales ? Dans l'affirmative, veuillez préciser.
45. Avez-vous mis en place des politiques et procédures pour évaluer les risques environnementaux et sociaux associés aux entreprises qui peuvent présenter une forte probabilité d'atteintes graves aux droits de l'homme ? Dans l'affirmative, veuillez préciser.
46. Avez-vous mis en place des politiques et procédures pour tenir compte des questions environnementales et sociales soulevées par les exportations de biens d'équipement et/ou de services qui ne sont pas destinées à des lieux déterminés ? Dans l'affirmative, veuillez préciser.

7.9. Demandes ne relevant pas de la Recommandation

47. Avez-vous mis en place des politiques et procédures pour tenir compte des questions environnementales et sociales soulevées par les exportations de biens d'équipement et de services et les sites auxquels elles sont destinées dans le cas des demandes de crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public qui n'entrent pas dans le champ d'application de la Recommandation, c'est-à-dire des crédits assortis d'un délai de remboursement inférieur à deux ans, des exportations de matériel militaire et de produits agricoles, ou des demandes visées à la question 3 qui ne nécessitent pas d'examen préalable, par exemple ? Dans l'affirmative, veuillez préciser.

8. COMMENTAIRES

48. Veuillez fournir tout autre commentaire.